

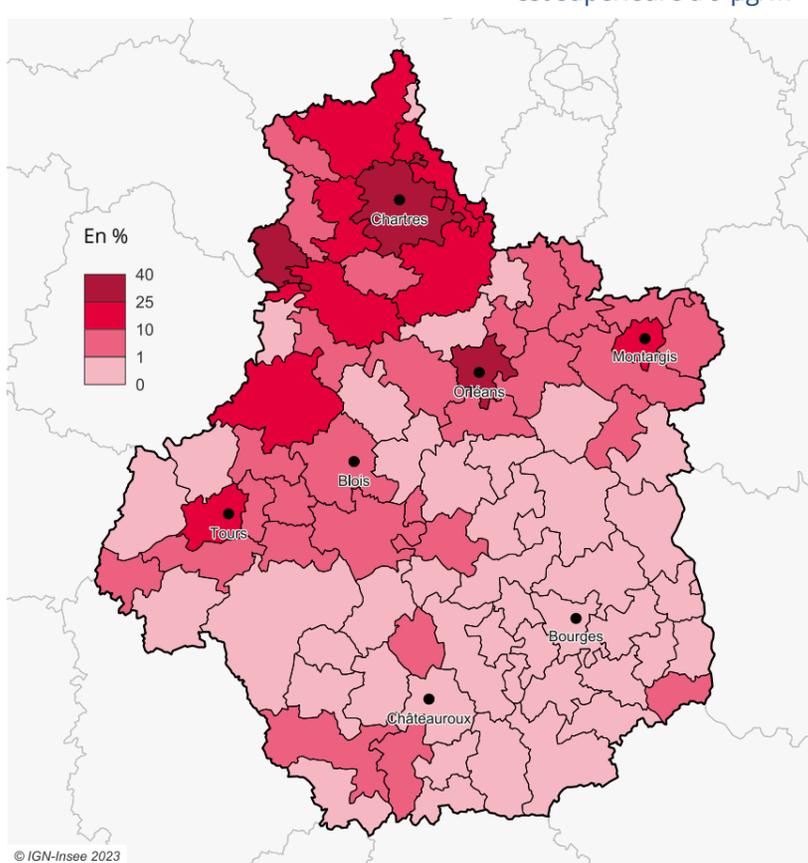
## Les ménages résidant dans les communes densément peuplées sont relativement plus exposés aux particules en suspension en Centre-Val de Loire

### Insee Analyses Centre-Val de Loire n°109 – Janvier 2024

En 2019, depuis leur lieu de résidence, les ménages du Centre-Val de Loire sont exposés à des niveaux de pollution aux particules fines au-dessous des seuils réglementaires. Néanmoins les niveaux mesurés pour les plus petites d'entre elles (PM<sub>2,5</sub>) ne satisfont pas les recommandations plus exigeantes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Les ménages résidant dans les communes densément peuplées sont plus susceptibles d'être exposés aux concentrations en particules fines les plus élevées. Cette forte exposition touche notamment la population des centres urbains de la moitié nord de la région et les franges franciliennes. Résidant plus fréquemment dans ces territoires denses, les ménages modestes sont plus concernés par cette surexposition aux particules fines. Les enfants, davantage vulnérables face à la pollution atmosphérique, sont eux aussi un peu plus fréquemment soumis à des concentrations élevées aux PM<sub>2,5</sub>. La proximité du réseau autoroutier et des axes nationaux les plus fréquentés augmente également l'exposition aux particules fines.

### Les ménages résidant dans les pôles des aires d'attraction des villes ainsi que dans les franges franciliennes sont les plus exposés à la pollution aux particules fines

Part des ménages de l'intercommunalité dont la concentration moyenne annuelle en PM<sub>2,5</sub> est supérieure à 9 µg/m<sup>3</sup> en 2019



Alors que les pôles des aires d'attraction des villes ne rassemblent que **40 %** des ménages de la région,



des ménages exposés à une concentration **supérieure à 9 µg/m<sup>3</sup>** <sup>(1)</sup> y demeurent

**Lecture** : En 2019, entre 10 % et 25 % des ménages résidant dans l'intercommunalité de Tours Métropole Val de Loire sont exposés à une concentration moyenne annuelle en PM<sub>2,5</sub> supérieure à 9 µg/m<sup>3</sup> au lieu de résidence

### Les ménages les plus modestes, plus nombreux en proportion dans les communes denses, sont davantage exposés

Ménages modestes\*



sont exposés à une concentration moyenne annuelle en PM<sub>2,5</sub> **supérieure à 9 µg/m<sup>3</sup>** contre **12 %** pour l'ensemble des ménages

Parmi ces ménages



**1 sur 3** réside dans des communes densément peuplées contre **1 sur 4** pour l'ensemble des ménages

\*appartenant aux 10 % des ménages aux niveaux de vie les plus faibles, inférieurs à 12 240 € par an

### Les enfants proportionnellement sont plus soumis à une qualité de l'air dégradée

Enfants âgés de 2 ans ou moins



soit **10 100**

sont exposés à une concentration en PM<sub>2,5</sub> **supérieure à 9 µg/m<sup>3</sup>**

### L'exposition à la pollution aux particules fines est plus importante à proximité des axes routiers primaires

Parmi les ménages vivant à 100 mètres ou moins d'un axe du réseau routier primaire



sont exposés à des concentrations en PM<sub>2,5</sub> **supérieures à 9 µg/m<sup>3</sup>**

**Champ** : Ménages du Centre-Val de Loire dont le revenu disponible annuel est positif ou nul en 2019. Statistiques au lieu de résidence

**Sources** : Lig'Air – Interqual'Air, Insee - Dispositif Filosofi 2019

<sup>(1)</sup> 9 µg/m<sup>3</sup> : seuil de risque d'exposition retenu (en lien avec la cible pour 2030 proposée au niveau européen)

#### Pour en savoir plus :

Lien vers l'étude :

Diel O., Lemarchand D. (Insee), Colin P., De Filippis A., Rangognio J., Yahyaoui A. (Lig'Air), « **Les ménages résidant dans les communes densément peuplées sont relativement plus exposés aux particules en suspension en Centre-Val de Loire** », Insee Analyses Centre-Val de Loire n°109, janvier 2024